

Subventions et économies d'énergie: l'aide des régies

Philippe
Angelozzi
Secrétaire général
de l'USPI Genève



Dans le cadre du 89e Salon international de l'automobile de Genève, le Canton a annoncé la mise en place d'une nouvelle mesure encourageant la mobilité électrique. Depuis le 1er janvier, l'Office cantonal de l'énergie alloue une subvention pour l'installation de bornes privées dans les lieux d'habitat collectifs ou individuels. L'État entend ainsi favoriser le déploiement de bornes de recharge sur le territoire genevois et, par-là, inciter les citoyens à participer à la transition vers la mobilité électrique.

Les montants engagés peuvent s'élever jusqu'à 1000 francs pour une borne installée sur une place de parking individuelle, et jusqu'à 2000 francs pour une borne installée dans le cadre d'un projet planifié sur un parking collectif. Sont éligibles à la subvention uniquement les prises

ou connecteurs dédiés, soit des prises ou connecteurs standardisés pour la seule utilisation avec les véhicules électriques, autant du côté de l'infrastructure que de celui du véhicule. L'énergie grise de production des batteries des véhicules électriques est une autre question...

Cette nouvelle mesure s'inscrit pleinement dans la Stratégie de protection de l'air 2030 approuvée par le Conseil d'État il y a deux ans. Cet outil de planification stratégique cantonale définit une vision à long terme avec, pour la première fois, des objectifs chiffrés en termes de réduction des polluants. Pour Genève, il est prévu une diminution de 50% des émissions d'oxydes d'azote et de 18% des particules fines d'ici à 2030 par rapport aux références de 2005. Pour atteindre ces objectifs, les axes d'actions stratégiques ciblent notamment les activités à l'origine de la pollution de l'air (avec les chauffages), le secteur industriel et artisanal, le trafic routier, mais aussi des domaines plus transversaux, comme la coopération régionale.

L'autre grand émetteur de CO₂ provient des chauffages à énergie fossile du

parc immobilier. Le Programme Bâtiments de la Confédération et des Cantons met à disposition de Genève une enveloppe annuelle de 35 millions de francs pour favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables au sein du parc immobilier. Ce montant sert à soutenir les propriétaires qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en procédant, par exemple, à l'isolation de la toiture, l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux solaires ou encore au raccord à un réseau de chauffage d'un bâtiment existant.

Dans cette myriade de subventions, la régie immobilière guide et conseille le propriétaire sur les différentes subventions, fédérales ou cantonales, à disposition. Il représente son client devant l'autorité afin de présenter son projet de rénovation qui lui permettra de décrocher cette fameuse subvention, tout en valorisant son objet immobilier.

* Union suisse des professionnels de l'immobilier, www.uspi-ge.ch